

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Nombre de membres :

En exercice : 11 Présents : 11 Date de convocation : 01/04/2014

SEANCE DU 06 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le six avril à 10 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : M. ARRO Patrice, M. BOBE Jean, M. BONNAIL Bernard, Mme COFFIN Marie-Line, M. GEA Jérôme, M. HERMET René Pierre, M. MARGAIL Raymond, M. MONET Eric, M. MONET Ludovic, M. TORRES Eric, M. RUIS Gilles.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Martinetto, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Secrétaire de Séance : M. BOBE Jean

ORDRE DU JOUR :

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.
Le bureau a été constitué de MM. Margail Raymond et Bonnail Bernard, assesseurs.

Délibération N° 8 : Election du maire

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 11

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. ARRO Patrice ayant obtenu 10 voix a été élu au 1^{er} tour de scrutin. Il a donc été proclamé maire et installé dans ses fonctions.

Délibération N°9 : Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. ARRO Patrice, élu maire, qui a rappelé que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3.

Le conseil municipal a donc fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Délibération n° 10 : Election des adjoints

- **1^{er} adjoint :**

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 11

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. MONET Eric ayant obtenu 10 voix a été élu au 1^{er} tour de scrutin. Il a donc été proclamé 1^{er} adjoint et installé dans ses fonctions.

- **2^{ème} adjoint :**

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 11

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. BOBE Jean ayant obtenu 10 voix a été élu au 1^{er} tour de scrutin. Il a donc été proclamé 2^{ème} adjoint et installé dans ses fonctions.

- **3^{ème} adjoint :**

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 11

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M. GEA Jérôme ayant obtenu 10 voix a été élu au 1^{er} tour de scrutin. Il a donc été proclamé 3^{ème} adjoint et installé dans ses fonctions.

A 11H 15, la séance est levée

Le Maire, Patrice ARRO